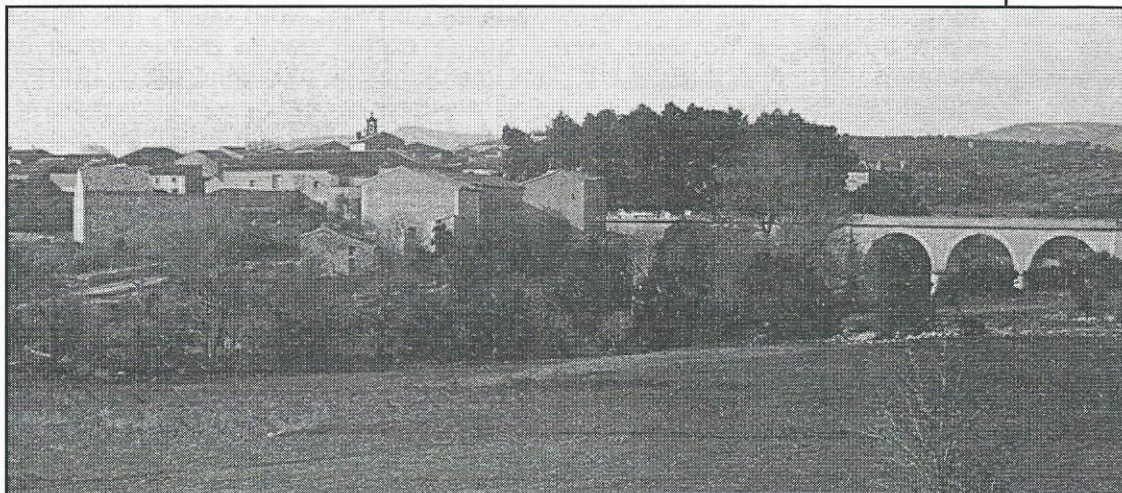


Le journal ^{de} Buzignargues

n° 8 / septembre 2007

Bulletin
d'information
communale



Le mot du Maire

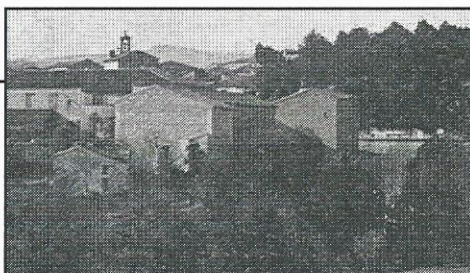
Nous souhaitons renouer avec le rendez-vous annuel du journal de Buzignargues. En effet, l'année 2006 n'aura pas eu son écho municipal. À la décharge du conseil municipal, ce dernier était très occupé par les travaux du réseau d'égout et l'information des citoyens s'est faite par le biais de réunions publiques, de réunions de quartier et par courriers adressés directement à la population.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, le réseau d'égout est en fonction sur la commune de Buzignargues. Il s'agit, je le crois, d'un événement majeur pour la salubrité de notre village. Un vrai progrès en somme.

Je voudrais saluer le travail fourni par l'équipe municipale sur ce dossier qui a demandé de nombreuses heures de présence et de concertation. Je voudrais rendre un hommage plus particulier à Yvan Bataille et à Gérard Enjalric qui ont porté ce projet, l'un pour le suivi quotidien du chantier (et quel chantier!), l'autre pour la partie financière. Désormais c'est à la population de passer à l'action. Effectivement, nous vous encourageons vivement à vous raccorder au plus tôt afin d'alimenter le filtre planté de roseaux et de faire en sorte que la station fonctionne au mieux.

A l'approche de cette fin de mandat, nous sommes toujours aussi déterminés à œuvrer pour l'amélioration de notre quotidien et de notre cadre de vie.

Le Maire
Agnès ROUVIERE-ESPOSITO



Voirie

Dans le cadre de sa compétence "création ou aménagement et entretien de voirie", la Communauté de Communes Ceps et Sylves définit chaque année un programme d'investissement.

Pour l'année 2007, la commission chargée des travaux a retenu pour la commune de Buzignargues les travaux suivants : Chemin de Saint Hilaire (passage à Gué) et Chemin de la Montade.

Mise en place du SPANC

L'année 2006 a été marquée par la mise en place du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) afin de se conformer à la loi sur l'eau. Nous savons que certains ont eu du mal à accepter ce nouveau service qui se traduit par la création d'un nouvel impôt. Toutefois, cette directive s'inscrit dans une démarche plus générale de protection de notre environnement.

Nous rappelons aux administrés que les personnes qui se raccordent au réseau d'égout vont recevoir de la part du SPANC un solde de toute compte qui correspond au paiement de la première visite diagnostic et de la visite de contrôle de raccordement au réseau d'égout. Ces deux visites sont facturées 152 € HT au total par tranche de 19 € HT par semestre sur une durée de 4 ans.

Pour une précision des tarifs du service du SPANC, vous pouvez vous adresser à la Communauté de communes Ceps et Sylves.

Point de collecte sélective :

déplacement et aménagement du point d'apport volontaire

A la demande de la Communauté de Communes Ceps et Sylves, (en raison de problème de sécurité et de non-possibilité d'agrandissement) le conseil municipal a accepté de changer l'emplacement du point d'apport volontaire. Désormais situé sur le chemin de l'Ecluse, au croisement du chemin de Saint-Hilaire, le point d'apport volontaire est devenu plus fonctionnel. Il est mieux équipé (Ajout d'une colonne à bandeaux jaunes pour déposer les emballages recyclables). Certains pourront trouver le site un peu éloigné du village, mais nous n'avons pas pour l'instant de foncier plus proche. La municipalité a essayé d'intégrer le point de collecte dans la végétation afin de dénaturer le moins possible le site existant.

Rappel : Nous rappelons aux administrés que les erreurs de tri dans les bacs jaunes coûtent très cher au contribuable. C'est pourquoi, en cas de doute, il vaut mieux mettre dans le bac vert. Il est impératif de ne mettre dans le bac jaune que les déchets qui apparaissent sur l'autocollant apposé sur votre bac et rien d'autre.

Le SIGC (Syndicat Intercommunal de Garrigues Campagne) détient la compétence Eau Potable

Notre commune a délégué la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable depuis le 17 avril 1980 au SIGC qui regroupe à ce jour 24 communes : ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU LE LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, RESTINCLIERES, ST BAUZILLE DE MONTMEL, STE CROIX DE QUINTILLARGUES, ST DREZERY, ST GENIES DES MOURGUES, ST HILAIRE DE BEAUVOIR, ST JEAN DE CORNIERS, ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.

Le syndicat prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.

Service délégué

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA RUAS le 1^{er} janvier 1998 pour 12 ans.

Constitution et gestion du service

La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :

- Crouzette 41% (commune de Castelnau le lez)
- Bérange 19% (St Génies des Mourgues)
- Fontbonne 13% (commune de Buzignargues)
- Candinières 7% (Castries)
- Peillou 2% (St Hilaire de Beauvoir)

Et par l'importation d'eau potable du SIAE du Pic Saint loup pour la distribution de la zone artisanale du patus (Saint Vincent de Barbeyrargues)

L'année 2006 a bénéficié, comme en 2005, de la mise en service ponctuelle de Mougères (5%) en raison de la sécheresse de l'été 2006 par dérogation préfectorale.

Le SIGC en quelques chiffres :

- 12 288 abonnés dont 360 compteurs
- 3 774 225 m³ vendus dont 167 858 aux communes
- 34 réservoirs pour une capacité de stockage de 30 450 m³
- 549,17 km de canalisations (hors branchement) dont 105,63 km de conduites d'adduction,
- 7 sites de production
- indice de perte : 13,17 m³/km/jour sur la distribution et 9,93 m³/km/jour sur l'alimentation.

Assainissement

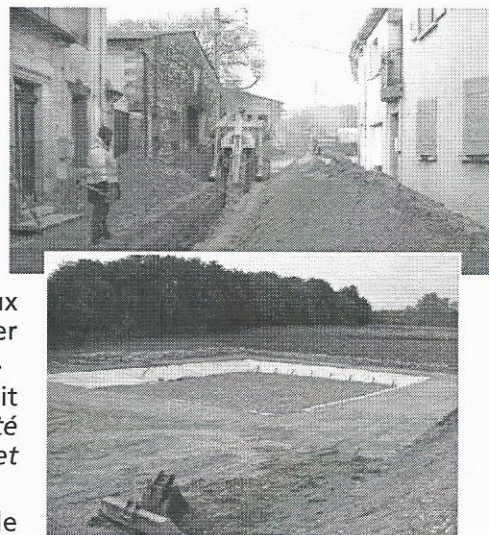
Lors du précédent bulletin municipal (janvier 2005), nous nous interrogeons sur la date de début des travaux. Depuis 2007, le réseau est en fonction ! C'est dire si nous n'avons pas perdu de temps. En effet, il aura fallu 8 mois de travaux intensifs pour construire le réseau de collecte et 4 mois pour la réalisation de la station.

C'est le 31 mars 2007 qu'a eu lieu l'inauguration des travaux en présence de notre député J.-P. GRAND, de notre conseiller Général : J.-M. CASTET et des Maires des communes voisines.

Je voudrais dire un grand merci aux administrés qui ont fait preuve de civisme. *Le civisme est la marque d'un lien à la cité exprimée par une conscience de ses devoirs envers la société et une action en faveur de l'intérêt général.*

Je pense notamment à ceux qui ont accepté des servitudes de passage pour le réseau, à ceux qui ont donné des autorisations de pose de lanternes sur leurs façades, à ceux qui, à cette occasion, ont fait des ventes de terrain, ou même des legs de terrain à la commune afin de permettre à l'intérêt général de trouver là toute sa définition.

Un merci particulier à la famille TOUZELLIER et à la famille GRAS.



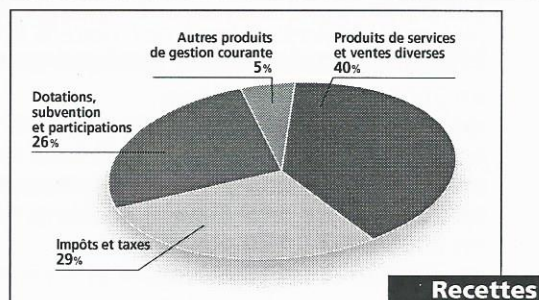
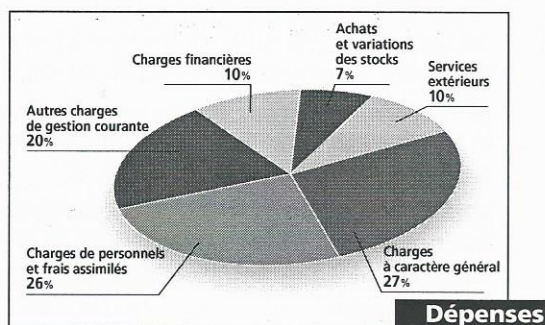
Budget prévisionnel 2007

Les années 2006 et 2007 ont été marquées par l'aboutissement du gros chantier de notre mandat puisque, enfin, Buzignargues est dotée d'un assainissement collectif. Pourtant pour nombre d'entre vous cela signifie des frais (travaux et redevance de raccordement), aussi, pour la deuxième année consécutive, le conseil municipal a voté le maintien des taxes locales au niveau de l'année précédente.

Taxes d'habitation : 8,23
Foncier bâti : 8,97
Foncier non bâti : 38,09

L'année 2007 verra l'arrivée à échéance de l'emprunt de la 1^{ère} classe maternelle, mais les projets pour la commune ne manquent pas, malheureusement les obligations budgétaires nous imposent de faire des choix.

Un investissement urgent reste pourtant nécessaire : l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Après avoir positionné toutes les gaines à l'occasion des travaux d'assainissement, il faut maintenant passer les fils dans ces gaines avant que celles-ci ne se dégradent. Voilà le prochain projet d'investissement que nous nous sommes fixés afin de débarrasser notre commune de cette toile d'araignée qui la recouvre.



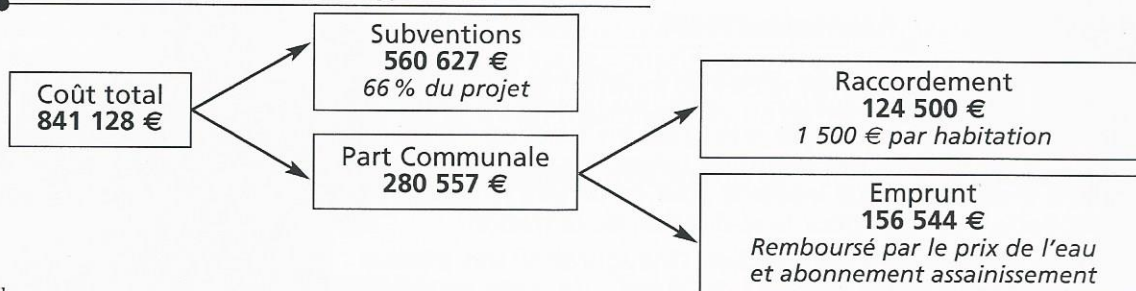
Participation SIVU de Fontbonne

Classe + cantine

Capital	Fin	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1ère Classe	2007	3 417,37 €	3 417,37 €	3 417,37 €	3 417,37 €			
2ème Classe	2015	1 693,41 €	1 693,41 €	1 693,41 €	1 693,41 €	1 693,41 €	1 693,41 €	1 693,41 €
2ème Classe complément	2016	525,90 €	525,90 €	525,90 €	525,90 €	525,90 €	525,90 €	525,90 €
Cantine	2016	3 297,32 €	3 297,32 €	3 297,32 €	3 297,32 €	3 297,32 €	3 297,32 €	3 297,32 €

- 6 enfants en primaire à Galargues : **183 €/enfant**
- 12 enfants en primaire à Buzignargues : **124 €/enfant**
- 11 enfants en maternelle : **382 €/enfant**

L'assainissement en chiffres (hors-taxes)



Intégration de Saint-Hilaire dans le SIVU

La commune de Saint Hilaire a souhaité intégrer le SIVU de Fontbonne qui gère les écoles maternelles. En séance du 6 avril 2007, le conseil municipal de Buzignargues a donné un accord de principe. Le conseil municipal a par ailleurs indiqué que si les autres communes membres donnent le même accord de principe, il sera nécessaire d'étudier les conditions d'utilisation de la cantine par la commune de Saint Hilaire pour la participation de cette dernière au fonctionnement et à l'investissement.

La commune de Garrigues a également souhaité participer aux remboursements des annuités d'emprunt de la cantine scolaire, à compter de septembre 2007. En effet, jusqu'à ce jour, seules les communes de Buzignargues et de Galargues étaient parties prenantes du remboursement du capital de la cantine. La commune de Buzignargues a donné un avis favorable à cette participation qui permettra d'alléger les charges communales.

Transport scolaire

Les horaires du car sont les suivants :

	Buzignargues	Galargues
Départ	8h40	8h35
Retour	16h40	16h55
Rotation cantine	11h50	13h30

Un accompagnateur prend en charge les enfants, le matin et le soir.

Horaires des écoles

Une harmonisation entre les heures de ramassage et le début des cours a été nécessaire. Les horaires sont les suivants :

- **Buzignargues** matin : 8h45 - 11h45 après-midi : 13h45 - 16h45
- **Galargues** matin : 9h - 12h après-midi : 13h30 - 16h30

Les portes des écoles seront ouvertes 10 minutes avant le début des cours.

Effectifs des écoles de Buzignargues/Galargues au fil du temps

en 2001/2002 : **87** élèves
 en 2002/2003 : **93** élèves
 en 2003/2004 : **104** élèves
 en 2004/2005 : **117** élèves (ouverture de la classe de Buzignargues)
 en 2005/2006 : **115** élèves
 en 2006/2007 : **120** élèves
 en 2007/2008 : **119** élèves

Déclaration d'Utilité publique sur la parcelle B 186, attenante à la salle polyvalente

M. Bernard BEAUQUIER avait attaqué le 18 avril 2003, devant les tribunaux, la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) relative au projet d'aménagement de l'accès à la salle polyvalente permettant sa réouverture. Le tribunal a, le 6 février 2007, rejeté la requête de M. BEAUQUIER et a condamné ce dernier à verser à la commune 1 000 euros. M. BEAUQUIER vient, à nouveau, de faire appel de cette décision auprès de la cour administrative d'appel de Marseille.

Sécurité

La municipalité a réalisé la première partie d'un cheminement piétonnier le long du D1 en vue d'une meilleure liaison entre le secteur des Candinières et l'école. Plus globalement, à la demande de la commune, le Département de l'Hérault a remis à la municipalité une étude sur la mise en sécurité de la traversée du village. Fort de ce document, le conseil municipal a demandé au département de l'Hérault si ce projet pouvait être inscrit au Plan pluriannuel d'investissement routier (2006/2011). Par courrier en date du 2 février 2007, le Département a confirmé la réalisation d'un carrefour giratoire à l'entrée de notre village, permettant ainsi de réduire significativement les vitesses et propose de réfléchir à un aménagement jusqu'à l'école. Dans une seconde phase, une étude d'aménagement du reste de la traversés pourra être étudiée en fonction des possibilités de financement de chacune des parties.

Outrage à Magistrat!

M. André Génissieux a été condamné, le 21 avril 2006, par le tribunal correctionnel, à verser à la commune 1 500 € d'amende pour avoir insulté, à de nombreuses reprises, par écrit, Mme Le Maire et le conseil municipal.

Cimetière : élaboration du règlement intérieur

La municipalité mène une grande réflexion sur la gestion du cimetière, gestion des tombes abandonnées, contrôle des travaux réalisés dans l'enceinte du cimetière, réflexion sur l'organisation de l'espace et création à venir d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a élaboré, un règlement qui retrace les dispositions administratives relatives au droit à sépulture, aux concessions et à leurs tarifs, aux carrés communs, aux inhumations et exhumations. Par ailleurs ce document met en place une police du cimetière et notamment les dispositions techniques relatives aux constructions des caveaux et monuments et à la surveillance des travaux par l'administration. Ce document sera remis à chaque administré lors de l'acquisition d'une concession. Il est applicable depuis le 1^{er} septembre 2006.

Par ailleurs un travail remarquable d'entretien et de restauration du mur situé au nord du cimetière a été effectué par les employés municipaux.

Bibliothèque municipale

Située rue du Four, la bibliothèque rouvrira au public le 12 septembre. Plus de 700 livres, BD et documentaires, adultes, jeunes et enfants sont à votre disposition pour une durée de prêt variant de 3 à 4 semaines.

A noter les horaires d'ouverture : le mercredi de 15h30 à 18h00 et le 1^{er} vendredi du mois de 19h à 20h (inscription et prêt gratuits).

Si le bénévolat pour l'accueil et la permanence de la bibliothèque vous intéresse, n'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de Mairie ou auprès de Rose-Marie Berger.

Un grand merci aux donateurs de livres grâce à qui la bibliothèque a fait le plein.

Fourrière

Les obligations du code rural imposent à la commune d'avoir son propre service fourrière. Désormais la commune a un contrat avec la SACPA de Pindères. Montant de l'adhésion : 416,39 euros HT par an.

Tout animal errant ou dangereux sera amené à la Fourrière de Vallérargues. Les services sont assurés 24h/24h. Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs.

La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'art. 521-1 du code pénal. Le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 € et de 2 ans d'emprisonnement.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

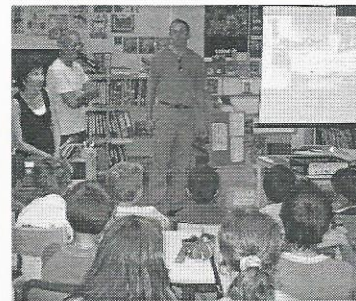
"Bénévoles pour la forêt" : l'engagement citoyen au service de la prévention contre les incendies de forêt

La commune de Buzignargues a décidé par arrêté en date du 15 novembre 2004, de créer un Comité Communal Feux et

Forêt (CCFF). Les CCFF sont des partenaires actifs de prévention, leur action ne vise pas à se substituer aux acteurs de la lutte ni aux services de prévention spécialisés de l'Etat ou du Département, mais au contraire à pouvoir accroître l'efficacité du dispositif.

Le Comité Feux de forêts de Galargues-Buzignargues, dans le cadre de ses activités d'information et de prévention, avait rendez-vous le 25 mai 2007 avec les enfants des écoles primaires de ces deux communes. Une assistance nombreuse et attentive a ainsi accueilli une équipe du CCFF en tenue orange, pour mieux marquer les esprits. Le CCFF a présenté ses activités, illustrées par un petit film suivi avec intérêt, plus particulièrement la séquence concernant le reboisement du massif du serre de la mine brûlé lors de l'été 2005, reboisement auquel certains d'entre eux ont participé. Le CCFF espère que ces enfants déjà marqués par les paysages dévastés lors de feux récents, deviendront encore plus sensibles à la protection de cette nature de forêts et garrigues qui est leur patrimoine.

Toutes personnes qui pourraient être intéressées pour venir prêter main forte aux bénévoles sont les bienvenues. Garçons ou filles à partir de 16 ans, prendre contact avec Claude BATAILLE ou Jérôme JEAN, 58 rue de la Cantonade, tél. 06 16 28 90 54 (ADCCFF34 : www.ccff.hérault.org)



Taxi : C'est avec un grand plaisir que la commune a accepté la création d'un emplacement de stationnement pour taxi à Buzignargues.

Nous souhaitons bonne chance à Aurélien Mathieu et l'encourageons dans sa démarche professionnelle. Tél. 06 10 59 57 87.

Révision des listes électorales

La révision annuelle des listes électorales pour 2007 débutera à partir du 1^{er} septembre et sera close le 31 décembre 2007. **Les nouveaux résidents** doivent s'inscrire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre et pourront profiter de cette occasion pour se présenter en Mairie.

Règlement intérieur de la salle polyvalente

Afin de respecter le voisinage, nous rappelons aux utilisateurs que le règlement intérieur de la salle polyvalente prévoit une fermeture du lieu à 2 heures du matin. Par ailleurs, il est indispensable que les portes soient maintenues fermées.

Si les désordres persistent, nous rappelons à la population qui est gênée par le bruit qu'elle peut faire appel à la gendarmerie qui interviendra au titre des tapages nocturnes.

Nous espérons que chacun fera un effort pour une utilisation intelligente et conviviale du lieu.

Gendarmerie

Soucieuse de proposer un service public toujours plus attentif aux évolutions de son environnement, la gendarmerie nationale a décidé la centralisation de tous les appels téléphoniques. Le 17 est désormais pleinement un numéro d'appel d'urgence (traçabilité des appels, affichage systématique du numéro appelant, réduction du temps d'acheminement), qu'il soit composé d'un poste fixe ou d'un téléphone portable.

A contrario les administrés qui voudront entrer en contact avec la brigade de gendarmerie locale, pour des raisons autres que l'urgence, devront composer le numéro à dix chiffres : 04 67 55 20 02.

"Collectif des familles pour les orphelins du Darfour"

Le collectif a pour objectif de prendre le relais de l'association "l'Arche de Zoé" qui va procéder, dans un court terme, à l'évacuation d'urgence d'orphelins du Darfour et les placer dans des familles d'accueil bénévoles. Contact : COFOD, Catherine Anxionnat, route de Saint-Mathieu, 34380 Mas de Londres – 06 60 26 63 09 – cat.anx@wanadoo.fr

Naissances : les petits buzignarquois...

LEMOAL Ludo, né le 21 juillet 05 à Montpellier

DUBOSC-ROCHETTE Julie, née le 27 septembre 05 à Montpellier

ESTEVE Mélina, née le 5 octobre 2005 à Montpellier

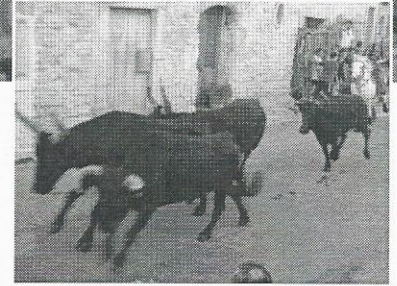
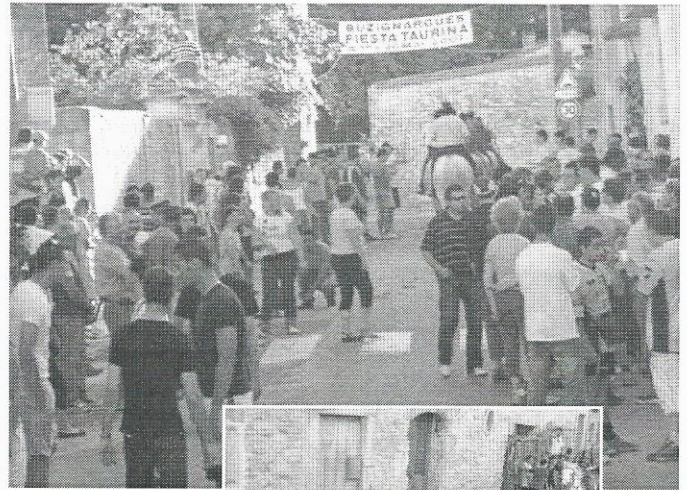
OTT-TARROU Niels, né le 16 octobre 2006 à Montpellier

Mariages : CARRIERE Christelle et JAMMES Bruno, mariés à Buzignargues le 8/08/2003
ROUVIERE Hélène et GRIMON Vincent, mariés à Buzignargues le 16/08/2003
PETITEAU Florence et DUMAINE Guillaume, mariés à Buzignargues le 18/09/2004
PONCET Béatrice et MALLET Jérôme, mariés à Buzignargues le 25/09/2004
PONCET Sylvie et JABLONSKI Patrick, mariés à Buzignargues le 2/07/2005
TARROU Liliane et OTT Mathieu, mariés à Buzignargues le 7/01/2006
CARRIERE Marie Claude et ALOUGES Daniel, mariés à Buzignargues le 26/08/2006
BOUNIOL Catherine et DURAZ Georges, mariés à Buzignargues le 3/02/2007.

Fête du village

L'automne 2006 a débuté par une journée taurine organisée par le comité des fêtes.

C'est le 17, 18, 19 et 20 mai qu'a eu lieu cette année la fête traditionnelle du village, organisée par l'ASCB et quelle fête! Nul ne se souvient n'avoir vu autant de monde dans les rues du village envahi dès le premier soir. Les flonflons se sont tus, le village retrouve son calme et, quelques semaines après... sa propreté, sous l'œil vigilant de Nicolas Enjalric omniprésent avant, pendant et après la fête.



Le marché de Noël...

Un grand merci aux parents d'élèves pour la première édition du Marché de Noël à Buzignargues. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ! Les visiteurs nombreux se sont pressés sur les stands... pour une journée fort agréable.

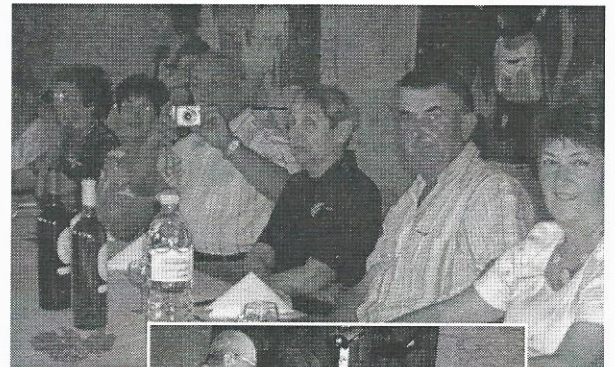
La fête d'halloween et le carnaval se sont déroulés quant à eux dans la joie et la bonne humeur...

Le traditionnel 14 juillet à Buzignargues

Comme tous les ans, la municipalité a invité les Buzignarguois à la grillade sur le Plan. Cette journée très sympathique permet aux nouveaux habitants de lier connaissance avec la population. Nous vous encourageons toutes et tous à y participer : concours de belote, concours de boules et grillade au menu...

Des journées enrichissantes...

Dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées et en partenariat avec la MSA des rencontres ont été organisées en 2005 et 2006, par la commune. C'est en compagnie de Rémy BOUSCAREN que les aînés ont repassés leur permis de conduire et ont actualisé leurs connaissances en matière de sécurité routière. L'année suivante, c'est l'alimentation qui a été au cœur des discussions en compagnie de Mme DESCAMPS, jeune nutritionniste récemment installée à Saint Mathieu de Trévières. Nous remercions tous les participants et plus particulièrement Mme LAURENS assistante sociale MSA du secteur.



Repas des aînés

Comme à l'accoutumée, le 12 Mai 2007, le troisième âge s'est retrouvé à la salle polyvalente pour partager un repas convivial suivi d'un après-midi dansant offert par la municipalité...



Mgr Thomaseau fait étape au village

L'archevêque de Montpellier s'est arrêté au cours de son périple pastoral dans le diocèse à Buzignargues le 11 février 2006. Après une allocution de bienvenue, Madame le Maire a rappelé que la dernière visite de l'archevêque remontait à 75 ans ! La journée s'est terminée dans notre petite église pour un instant de recueillement et de bénédiction.

Messe de minuit à Buzignargues

C'est avec beaucoup de joie et d'émotion, que nous avons pu entendre sonner les cloches du village le 24 décembre 2006 pour la messe de minuit en présence du père Yannick. En effet, les dernières messes de minuit remontaient aux années 70.

Nous profitons de ce numéro pour remercier très chaleureusement le père Yannick qui, pendant douze ans, a accompagné les paroissiens de la commune dans les moments familiaux importants. Ce dernier nous quitte pour Agde où nous espérons qu'il se plaira autant que parmi nous.

Extrait du Midi-Libre

Les braves gens (suite)

Un lecteur m'a adressé cette lettre :

Monsieur V'lan,

Suivant vos rubriques depuis longtemps sur « Midi Libre » et sachant tout l'intérêt que vous portez aux actes de solidarité, si rares, hélas ! j'ai été tellement ému et surpris de ce qui vient de se passer, la semaine dernière, dans le petit village de Buzignargues, que je me fais un devoir de vous le signaler.

Voici les faits : un habitant du village, accidenté depuis deux mois, se trouvait dans l'impossibilité de tailler et de cultiver sa petite propriété et, de plus, il est père de deux enfants.

Un beau matin, sur l'initiative de deux propriétaires du pays, une petite affiche était placée sur la porte de la mairie convoquant en une assemblée les propriétaires de l'endroit.

A l'unanimité, on y décidait de tailler les vignes, de ramasser les sarments, de labourer etc... etc... Et tous les hommes du

village, réunis, en un seul jour, exécutaient tous les travaux nécessaires.

On vit, en particulier, ce jour-là, un homme âgé de plus de 70 ans, ramasser des sarments pendant toute une journée.

N'est-ce pas, Monsieur V'lan, que cet exemple est à signaler et mérite un mot de félicitations sur votre journal ?

J'habite, personnellement, un village voisin ; je peux vous certifier que ce n'est pas ici qu'on trouverait cette sollicitude et cette solidarité. Me trouvant, samedi, sur un marché de la région, le fait a été commenté en ma présence. Eh bien ! d'après les réflexions de chacun, il n'y a pas, je crois, beaucoup de villages où cet esprit d'entraide se serait manifesté d'une façon si unanime. Avec mes remerciements anticipés, recevez, Monsieur...

C'est avec beaucoup de plaisir que je cite à l'ordre du jour de cette rubrique le beau geste de ceux de Buzignargues et que je les en félicite chaleureusement.

Suite à la publication de cet article, les Buzignarguais ont longtemps été appelés "les Braves Gens de Buzignargues".

Le journal **Buzignargues**
Image

Le café de Buzignargues.

